

**Procès-verbal du Conseil municipal
du mercredi 14 avril 2021**



Présents : MM Mmes PATAUD, CANFORA, BORDES, TERRASSIER, DOUCET, VELLEINE, MALAUAUD, JANNETAUD D., JANNETAUD N.

Procurations :

Excusés : M. CUQUEMELLE

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 17h40.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

1. Approbation du procès-verbal du 04 mars 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 04 mars 2021.

2. Renouvellement adhésion P.E.F.C. Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler, pour une durée de cinq ans (2021-2025), l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Approuvé par 8 voix.

3. Echange parcelles

Monsieur le Maire demande à M. Thierry VELLEINE, partie prenante dans ce dossier, de sortir de la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition d'échange de parcelles entre la Commune et les consorts VELLEINE.

Pour les consorts VELLEINE, il s'agit des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface (ha)
AK	149	Moulin d'Augerolles	0.3810
AL	69	Planchette	0.1725
AL	74	Planchette	0.0970
AL	76	Planchette	0.4090
AL	78	Planchette	0.3390
TOTAL			1.3985

Pour la Commune de Saint-Pardoux-Morterolles, il s'agit de la parcelle suivante :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface (ha)
AH	55 pie (ancien n° cadastral)	Puy Naulet	1.28 environ (cf plan joint)
TOTAL			1.28 environ

Approuvée à l'unanimité.

4. Vote des subventions aux associations

Le Maire, Patrice PATAUD, propose de reconduire pour l'essentiel les subventions accordées. M. Dominique JANNETAUD demande à prendre la parole. Il propose d'augmenter le montant pour l'association 'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bourgneuf' de 50 € (Pour information : le montant versé en 2020 est de 150 €). L'Association Chant de Pierre n'a pas fait de demande de subvention cette année.

Les montants versés aux associations sont comme suit :

- ACCA Saint-Pardoux-Morterolles	300,00 €
- Ass. Open Door	300,00 €
- La Grande Brodée	300,00 €
- Société Scolaire Forestière	250,00 €
- Ass. Croix Rouge Française	100,00 €
- Ass. Les Restaurants du Cœur	450,00 €
- Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers Bourgneuf	200,00 €
- Judo Club d'Eymoutiers	50,00 €
- Radio Vassivière	50,00 €

Mme Nathalie JANNETAUD, présidente de l'ACCA de Saint-Pardoux-Morterolles et trésorière du Judo Club d'Eymoutiers ne prend pas part au vote. Approuvé par 8 voix.

5. Vote des taux d'impôts 2021

Le taux impôts de la taxe foncière bâti n'augmente pas pour la commune (6,30%) mais sera majoré par le taux départemental 2020 (22,93%) soit un taux de 29,23%. Taxe foncière non bâti : 48,05%. Approuvé à l'unanimité.

6. Vote des comptes de gestion 2020 dressés par le receveur municipal

Les comptes de gestion 2020 du budget du CCAS et de la Commune, dressé par le trésorier municipal, pour l'exercice 2020 sont approuvés à l'unanimité.

7. Vote des comptes administratif 2020 dressés par la commune

Les comptes administratifs 2020 du budget du CCAS et de la Commune, dressé par le Maire, et présenté par Mme Cécile DOUCET et Carmine CANFORA sont approuvés à l'unanimité.

8. Affectation des résultats 2020

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'affecter 2 248,76 € en réserve en section de fonctionnement. Approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter 221 161,43 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement ; le solde soit 145 907,59 € inscrits en réserve en section de fonctionnement. Approuvé à l'unanimité.

9. Vote des budgets 2021

Le budget primitif du CCAS équilibré à la somme de :

➤Fonctionnement : 2 249,00 €

Il est approuvé à l'unanimité.

Le budget primitif de la Commune équilibré à la somme de :

➤Fonctionnement : 659 980,00 €

➤Investissement : 1 231 854,00 €

Il est approuvé à l'unanimité.

Le Maire, Patrice PATAUD, apporte certaines précisions :

- Nous avons un excédent 2020 au compte administratif en fonctionnement d'un montant de 367 069 € ;
- Nous finançons intégralement tous ce qui a été mis dans le budget sans faire d'emprunts.
- Nous avons mis de côté 76 158 € en charges exceptionnelles.

La situation financière de la commune est donc saine, voire excellente.

10. Questions diverses

Pas de questions diverses.

11. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤Com com : proposition de rendez-vous entre les élus de la communauté de communes et les élus de la commune. Rendez-vous à prévoir.

➤Dates des élections départementales et régionales : le 20 et 27 juin.

➤Eglise : Des dépassements de crédits sont à prévoir.

➤Hangar communal : Pas de nouvelles de l'architecte. Il reste du bois sur le terrain. L'entreprise en charge des travaux n'a pas reçues les instructions.

La séance est levée à 18 h 49.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Gilbert BORDES